Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260120-2026_02-DE

COMMUNE DE LOCMALO

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Délibération n°2026-02 du 20.01.2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt janvier à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Locmalo sous la présidence de Monsieur Jean Charles LOHÉ, Maire.

Date de convocation : 13 janvier 2026

Présents : Monsieur Jean-Charles LOHÉ, Madame Christine DROUAL, Monsieur Joël GAUTIER, Monsieur Jérôme LE TADIC, Madame Delphine POTHIER, Madame Chrystel LOMBARD, Monsieur Cédric BOISBOUVIER, et Madame Carine LE CUNFF.

Absences excusées : Madame Lucette LE ROCH (pouvoir donné à Jean-Charles LOHÉ), Madame Christine ROBERT (pouvoir donné à Christine DROUAL), Madame Sandrine VAUGEOIS (pouvoir donné à Joël GAUTIER), Monsieur Aurélien AUDIC, Monsieur Dominique LE MANACH et Madame Sandra LE DOUJET.

Nombre de membres en exercice : 14
Présents : 8
Votants : 11

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations que le Conseil municipal lui a consenties par délibérations n°25-2020 du 26 mai 2020 et n° 95-2023 du 26 octobre 2023, et des informations suivantes :

COMMANDE PUBLIQUE – DEVIS / AVENANTS VALIDÉS DEPUIS LE DERNIER CONSEIL :

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260120-2026_02-DE

Date	Entreprise - Prestataire	Objet de la commande	Montant TTC
07/01/2026	Concept enseigne	Flocage nouveau fourgon	**144,00 €**
24/12/2025	SEO	Recherche de fuites sur le toit plat de l'école	**1 001,29 €**
15/12/2025	Sygmatel	Alarme école et médiathèque	**3 894,77 €**

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises et des informations transmises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

****

À Locmalo, le 20 janvier 2026

Certifié exécutoire par Jean Charles LOHÉ Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance, **Le Maire**

LOMBARD Chrystel **Jean Charles LOHÉ**

Affiché en Mairie le 22 janvier 2026
Transmis en Préfecture le 22 janvier 2026